

Amélioration de l'approche genre dans les politiques publiques locales

à Médenine



Depuis sa création en 2011, Aswat Nissa lutte contre toutes les formes de discrimination basée sur le genre et plaide pour l'intégration d'une approche qui garantit l'égalité entre les hommes, les femmes et toutes les catégories de la société.

Ce policy-brief s'inscrit dans le cadre de l'étude effectuée dans le cadre du projet « Amélioration de l'approche genre dans les politiques publiques locales » dans les villes de Béja et Médenine porté par Aswat Nissa en partenariat avec CitiesAlliance et Heinrich-Böll Stiftung, lequel vise à réduire les inégalités de genre dans un contexte tunisien marqué par une décentralisation des pouvoirs.

La recherche effectuée repose sur une double enquête de terrain :

■ Une première enquête quantitative visant à identifier les besoins en genre de la population

■ Une deuxième enquête qualitative ayant pour objet d'évaluer le degré d'intégration du genre dans les politiques locales

Méthodologie :



Enquête quantitative : auprès de la population de Médenine, sur un échantillon de 300 personnes.

La population totale de la municipalité de Médenine est de 109409 personnes, elle est répartie ainsi entre les deux délégations :

- Médenine Nord : 54769 personnes, soit 50,06 % de la population.
- Médenine Sud : 54640 personnes, soit 49,94 % de la population.

Par conséquent, la répartition de l'échantillon de 300 individus par délégation est la suivante :

- échantillon Médenine Nord: $50,06 \% * 300 = 150$
- échantillon Médenine Sud: $49,94 \% * 300 = 150$

L'échantillon est ainsi structuré:

	Célibataire	Marié(e)	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total
Hommes, Médenine Nord	30	41	1	1	73
Femmes, Médenine Nord	28	41	6	2	77
Hommes, Médenine Sud	31	40	1	0	72
Femmes, Médenine Sud	31	41	5	1	78

Enquête qualitative : entretiens avec dix (10) élu(e)s municipaux/municipales, dont six (6) président(e)s des commissions.

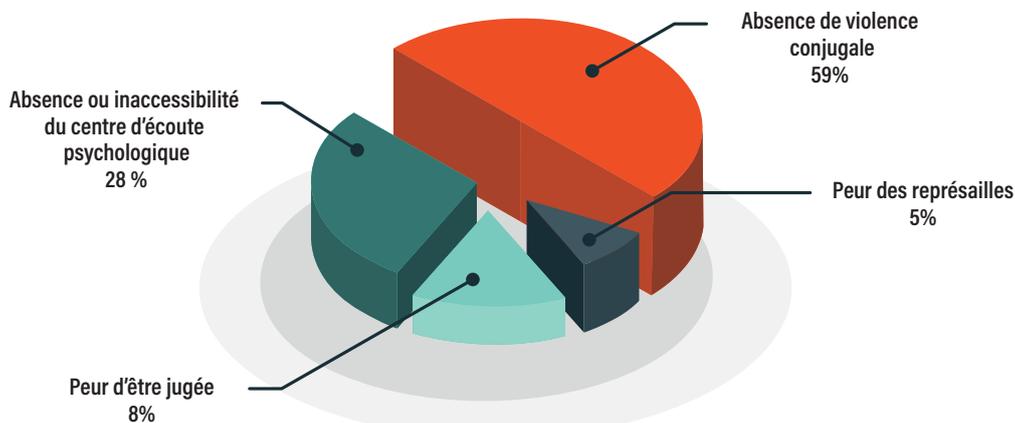
L'état des lieux et résultats de l'enquête auprès des citoyens et citoyennes dans la ville de Médenine



Violences conjugales et consultation dans les centre d'écoute psychologique

- 5,2% des femmes et 14% des hommes légitiment la violence conjugale. Les hommes attribuent comme première raison à la violence conjugale le fait que la femme sorte sans permission à concurrence de 13,8%, alors que les femmes pensent que le refus de relations sexuelles avec le conjoint est à l'origine de la violence.
- Dans les zones rurales, les femmes consultant plus souvent dans les centres d'écoute psychologique que dans les zones urbaines. la prise de conscience ou la violence seraient plus fortes dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Raisons de non consultation dans un centre d'écoute psychologique



- L'estimation du taux de violence conjugale donne 44% pour la zone rurale et 48,2% pour la zone urbaine. Les raisons de non consultation sont, en premier lieu, l'absence ou l'inaccessibilité du centre d'écoute psychologique, particulièrement en milieu urbain, suivi de la peur d'être jugée et des représailles, lesquelles sont plus présentes en milieu rural.

Cela laisse penser que la violence conjugale affecte 41,1% des femmes (100% -pourcentage d'absence de violence conjugale). Les résultats de l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes réalisée en 2010 par l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) avait révélé que 47,6% des femmes déclaraient avoir été victimes de violence au cours de leur vie.

Participation des femmes à la prise de décision et capacité d'influence

- En ce qui concerne la prise de décision des femmes au niveau de la famille, il est perçu comme étant faible par les hommes. En effet, 47,7% des répondants trouvent le degré de participation des femmes faible et 13,2% le trouve très faible. Cela pourrait s'expliquer par , d'une part, une volonté de la femme de s'effacer au sein du cocon familial et d'autre part, une volonté des hommes d'afficher leur réprobation quant à la place occupée par la femme au sein de la famille.
- Pour ce qui est du degré d'influence des femmes sur la prise de décision au niveau local, 58,9% des répondants hommes trouvent le degré d'influence faible et 25,8% le trouve très faible. De même pour les répondantes femmes : 44,7% des répondantes trouvent le degré d'influence faible et 34,6% le trouve très faible. **On en arrive à la conclusion que le degré d'influence des femmes est considéré comme faible, aussi bien par les hommes que par les femmes.**
- Concernant le degré d'influence des femmes sur la prise de décision au niveau national, 67,5% des hommes répondants trouvent le degré d'influence faible contre 36,5% des répondantes femmes et 7,3% le trouve très faible.

La participation des femmes ainsi que leur pouvoir d'influence pour la prise de décision aux différentes échelles (locale-nationale) demeure faible et peu importante.

Pour une municipalité sensible au genre



Pour qu'une municipalité soit considérée comme sensible au genre et intégrant l'approche genre, il faudrait qu'elle remplisse les trois (3) conditions suivantes :

- ☑ Les élu(e)s locaux/locales et les fonctionnaires municipaux/municipales ont suivi des séances de renforcement de capacités en matière d'intégration du genre et sont sensibilisé(e)s aux disparités de genre,
- ☑ Le plan de développement communal intègre des données désagrégées par sexe,
- ☑ Le plan de développement communal prévoit des mesures, actions et projets en vue de réduire les disparités de genre.

La municipalité de Médenine n'intègre pas effectivement la composante genre dans ses projets et initiatives communales, mais dispose de différentes forces et opportunités dans l'intégration de la composante genre :

- ☑ Existence de commissions d'égalité des chances et d'une commission pour la femme et la famille et les personnes à besoins spécifiques
- ☑ Position favorable des élu(e)s vis-à-vis de l'adoption de la budgétisation sensible au genre au sein de la municipalité
- ☑ Participation des femmes à l'élaboration du plan de développement communal
- ☑ Discrimination positive, en matière d'attribution de subventions, en faveur des associations actives dans le domaine des droits des femmes ou présidées par une femme
- ☑ La plupart des projets dans le domaine culturel et artistique visent à rétablir l'égalité des chances entre les genres
- ☑ Présence de plusieurs partenaires stratégiques (société civile, organisations internationales etc.) qui soutiennent la municipalité en matière d'intégration du genre dans les politiques locales
- ☑ Analyse de genre de la commune de Médenine réalisée par l'Institut National de la Statistique de manière quinquennale

En adoptant une approche de développement et pour améliorer l'intégration des besoins spécifiques des hommes et des femmes dans les projets et initiatives communales, la municipalité devrait procéder aux actions suivantes :

- ✔ Intégrer des données désagrégées par sexe dans le plan de développement communal,
- ✔ Mettre comme l'un des objectifs du plan de développement communal la réduction des disparités entre les quartiers de la commune
- ✔ Ne pas concevoir les besoins en genre comme une problématique spécifique mais comme une préoccupation à intégrer de manière transversale dans les différentes composantes du plan
- ✔ Intégrer des outils d'analyse de la situation d'un point de vue genre au niveau de la municipalité
- ✔ Renforcer le rôle de la commission pour l'égalité des chances qui existe au sein de la municipalité
- ✔ Maintenir les mesures de réduction de disparités entre les sexes via une discrimination positive, en matière d'attribution de subventions, en faveur des associations actives dans le domaine des droits des femmes ou présidées par une femme
- ✔ Accorder davantage d'intérêt aux violences conjugales qui semblent très importantes : 44% de femmes interrogées habitant dans les zones rurales terrain ont confié être victimes de violences conjugales, contre 48.2% de femmes habitant dans les zones urbaines

Recommandations pour renforcer l'intégration de l'approche genre dans le processus de planification communal

- ✔ Renforcement des capacités des élu(e)s en terme d'approche genre et les campagnes de sensibilisation des citoyens et citoyennes, en vue de faire évoluer les mentalités,
- ✔ Construction d'un cadre logique/plan sensible au genre pour la commune, avec la formulation de vision, mission et objectifs sensibles au genre
- ✔ Adoption de la budgétisation sensible au genre qui permettra de réallouer les dépenses budgétaires en fonction des besoins des citoyens et citoyennes
- ✔ Création d'une cellule dédiée aux besoins des personnes vulnérables et chargée de la surveillance et du contrôle de l'intégration du genre au sein de la municipalité
- ✔ Recherche de partenaire stratégique, lequel se portera garant du respect du principe de l'égalité des chances
- ✔ Instauration d'un système de suivi évaluation des mesures en faveur de l'égalité des chances et des sexes

Recommandations pour lutter contre toutes les formes de disparité, de discrimination et de la violence que peuvent subir les populations vulnérables et surtout les femmes dans la commune

- ✔ Participation des citoyens et citoyennes aux réunions des réunions de la municipalité, en donnant leur avis, en formulant des propositions
 - ✔ Intégration des femmes dans des associations féminines et féministes et participation active des femmes à la société civile
 - ✔ Communication et vulgarisation autour de la législation centrée sur la violence faite aux femmes, car les citoyens et les citoyennes n'ont pas connaissance des textes législatifs protégeant les femmes de toute violence et spécialement sur la loi 58 qui porte sur la violence faite aux femmes
 - ✔ Animation de séances de débats, au niveau de l'école, du quartier, communication autour des droits et obligations des femmes
 - ✔ Formations au profit des femmes notamment autour des thématiques du leadership, de la confiance en soi à organiser dans les zones de proximité (quartiers ou dans les écoles) afin de renforcer la participation des femmes aux décisions communales
- Sensibilisation sur le rôle de la municipalité dans son rôle de prévention de violences faites aux femmes



 **HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG**
TUNISIA



Cities Alliance
Cities Without Slums

Hosted by
 **UNOPS**

 55 809 834

 contact@aswatnissa.org

 www.aswatnissa.org